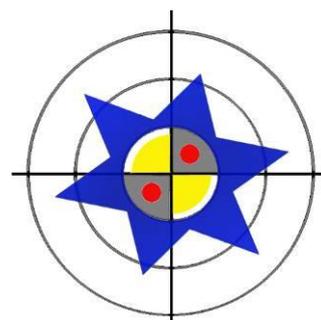
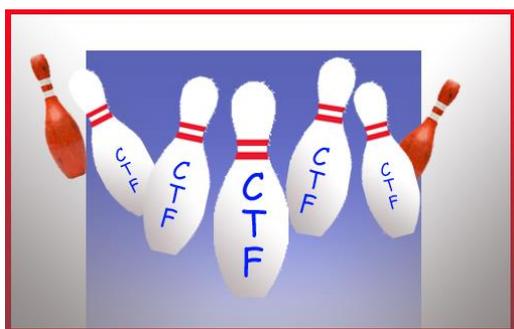




LE C. T. F. ORGANISE LE 1 et 2 OCTOBRE 2016



UN TIR FUN POUR ARMES DE POING A 15 METRES

Règlement concours

Le concours est ouvert à tous les possesseurs d'une affiliation 2016 et des autorisations originales pour les armes utilisées.

SEUL LA PREMIERE SERIE DE CHAQUE CATEGORIE COMPTE POUR LE CONCOURS !

Distance : 15 mètres

Catégories :
Pistolet
Révolver

Open (une des 2 catégories ci dessus mais avec optique) : cette catégorie ne fait pas l'objet d'une remise de prix

Calibres : **.357 maximum autorisé MAIS PAS DE TETES EXPANSIVES**

Pas de position de visée ! :

Veut dire arme chargée et prête à tirer **mais canon posé sur la table ; départ au Bip**; le tireur ne peut avoir en aucun cas déjà avoir engagé les organes de visée sur le premier pop up ; le commissaire de tir arbitre veillera au respect de ces différents points.



Essais : 5 quilles

Match :

2 séries de 5 sur quilles timing maximum de 25 secondes par série

1 séries de 5 sur cible pistolet (tir de précision): timing maximum de 25 secondes

1 série de 5 sur cible surprise ! ! ! ! : timing maximum de 25 secondes

Inscription concours : 10 euros et 5 euros pour les rachats

Réservation : concours.ctfamenne@gmail.com

Lot aux trois premiers de chaque catégorie

Consolation

Tirage au sort parmi les tireurs étant toujours présents à la remise des prix :

1 lot surprise

Possibilité de restauration :

Moules frites nature ou vin blanc ou crème : 11 /12/13 €

Jambonneau moutarde et frites 12 €

SECURITE GENERALE

1. Le règlement d'ordre intérieur du CTF, les ordres permanents du camp Roi Albert ainsi que la réglementation en vigueur sont de strictes applications.
2. L'accès au pas de tir pendant le concours est réservés aux responsables du club ainsi que les compétiteurs désignés, les autres compétiteurs et les spectateurs se tiennent en dehors du stand et n'entravent pas le bon déroulement du concours.
3. Le transport des armes se fait dans une housse ou une valise et l'arme est sécurisée.
4. Le commissaire de tir désigne la ligne de tir, explicite le déroulement du concours et sur son injonction le tireur installera son matériel et son arme dans le stricte respect des principes de bases de la manipulation d'une arme.
5. Si un tireur est confronté à une difficulté technique ou autre il lève le bras et attend l'arrivée du commissaire de tir.
6. Quand le tireur a terminé son tir il rend son arme inopérante (retrait du chargeur, pièces mobiles bloquées vers l'arrière qui permet de vérifier la vacuité de la chambre), se place en retrait d'un mètre de son arme et attend en silence la fin du concours.
7. Sur injonction du commissaire de tir le tireur pourra ranger son matériel et son arme.
8. Le commissaire de tir est seul habilité à prendre toutes les mesures qu'il juge indispensables pour la sécurité et le bon déroulement du concours.
9. Le non respect des règles précitées ainsi que les injonctions des administrateurs et/ou des commissaires sur et en dehors des stands sera sanctionné par l'arrêt du concours et éventuellement par le renvoi du concurrent des installations du CTF et ce sans remboursement de l'inscription.
10. En cas de litige, le conseil d'administration du CTF examinera celui-ci avec bienveillance mais sa décision ne pourra être contestée.
11. Durant les séances de tir le silence est demandé jusqu'à ce que tous les tireurs aient terminés leurs concours

Responsabilités :

Par leur inscription au concours, chaque tireur reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans restriction.

Responsable concours

Pour le CTF :

Michel Planchon

Jean-Marc Fortemaison

